

Seuils réglementaires	10000 µg/m <sup>3</sup> pour le maximum journalier de la moyenne glissante sur 8h
Directive européenne et réglementation Française	Valeur limite 8 heures pour la protection de la santé

Données provisoires pouvant faire l'objet d'invalidations techniques ponctuelles. Seul le bilan statistique annuel des dépassements réalisé à la fin de chaque année fait foi en matière de respect de la réglementation. Les dépassements des seuils d'information et d'alerte enregistrés aux stations n'impliquent pas forcément le déclenchement de la procédure d'information et d'alerte, qui est basé sur des critères de surface et de population exposée à un dépassement.

État au 01/04/2018

Stations de fond urbaines et périurbaines (P)	10000 µg/m <sup>3</sup> pour le maximum journalier de la moyenne glissante sur 8h	
	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement
Paris Centre	0	-
AUBERVILLIERS	0	-

Stations trafic	10000 µg/m <sup>3</sup> pour le maximum journalier de la moyenne glissante sur 8h	
	Nb de dépassements	Date du dernier dépassement
Boulevard Péripherique Auteuil	0	-
Place Victor Basch	0	-
Autoroute A1 - Saint-Denis	0	-